



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Infolettre municipale - avril 2020

INFORMATIONS DU MAIRE

Rappel des consignes

- Pour les personnes de 70 ans et plus : restez à la maison
- Pour les personnes de moins de 70 ans, y compris les enfants et les adolescents, aucun déplacement non essentiel
- Si vous devez sortir, respectez la distance de deux mètres (6 pieds) entre chaque personne
- Lavez-vous régulièrement les mains : 20 secondes
- Toussez ou éternuez dans votre coude
- Interdiction de location de résidences de tourisme
- Visites interdites dans les hôpitaux et les résidences pour personnes âgées
- Séance de conseil municipal à huis clos

VOUS ÉPROUVEZ DES SYMPTÔMES : 819 644-4545

**VOUS ÊTES TÉMOIN DE MANQUEMENT AUX CONSIGNES :
Poste de la Sûreté du Québec à Saint-Boniface : 819 535-1900**

**MERCI POUR VOTRE SOLIDARITÉ ET VOTRE PATIENCE
C'EST CELA QUI SAUVERA DES VIES !**

Plan municipal pour faire face à la pandémie de la Covid-19

Conformément au [Guide pour l'élaboration d'un Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités](#), nous avons mis en place plusieurs mesures pour faire face à la situation causée par le CORONAVIRUS ou COVID-19 :

- Publication régulière de [l'Info-Pandémie](#) pour retransmettre l'information gouvernementale et vous informer des mesures et des aides spécifiques pour Saint-Élie-de-Caxton
- Utilisation des plateformes Web de la Municipalité pour la diffusion de l'information
- Fermeture des bureaux et édifices municipaux, donc suspension de toutes les activités communautaires, culturelles et sportives et report de toutes les consultations publiques
- Maintien des services téléphoniques et du courrier électronique, de même que tous les services essentiels, notamment : services incendies, aqueduc municipal, entretien du réseau routier, communication, direction générale et émission des permis
- Réorganisation du travail en favorisant le télétravail, lorsque possible, pour la sécurité de nos employé(e)s
- Réunions du conseil municipal à huis clos et informations via [l'Infolettre](#)
- Prise d'appels de besoins particuliers de citoyens et citoyennes, particulièrement les personnes de 70 ans et plus
- Référencement des besoins à des bénévoles, soit via des organismes ou des associations ou des particuliers disponibles selon le fichier des bénévoles
- Allègement à la fiscalité municipale : afin de tenir compte de la situation plus précaire de certaines personnes dans le contexte actuel, le Conseil municipal a décidé de réduire à 0 % le taux d'intérêt (habituellement 13%), ainsi que le taux de pénalité (habituellement 5%), **pour les personnes qui ne peuvent pas payer en entier leur deuxième versement des taxes municipales dû le 27 mai**. Cette mesure sera en vigueur jusqu'au 27 juillet pour les personnes qui en ont besoin.
- Mise en alerte du [Service d'Intervention d'Urgence civil du Québec](#) (SIUCQ) avec qui nous avons une entente annuelle de collaboration pour une intervention stratégique spécifique en cas de besoin.

- Modification à la procédure de fonctionnement pour les services de prise de sang au point de service local par le CIUSS. Vous devez recevoir une prise de sang, appelez le CIUSSS, centre de prélèvement, pour connaître le mode de fonctionnement temporaire : CLSC du Centre-de-la-Mauricie, 819 519-3043, <https://www.ciuussmcq.ca/communiqués-de-presse/986/centres-de-prelevements-reouverture-sur-rendez-vous-seulement-a-compter-du-30-ma/>.

Projet de règlement sur l'exploitation de résidences de tourisme

Le contexte actuel nous oblige à suspendre, le temps que nous retrouvons l'autorisation de tenir des rencontres publiques, le processus d'adoption du [règlement sur l'exploitation de résidences de tourisme](#). Toutefois, entre temps, à la demande du premier ministre du Québec, il ne devrait pas y avoir de location de résidences de tourisme pour des courtes durées (moins de 31 jours). La Sûreté du Québec (SQ) est responsable de faire appliquer cette directive gouvernementale sur notre territoire.

Téléphonie cellulaire

Si vous éprouvez des problèmes de communication téléphonique cellulaire, communiquez avec Vidéotron : Émilie Marchand au 514 281-6486 poste 90524. Autres numéros possibles chez Vidéotron : 1 877 380-2611 ou 1 800 561-4248.

Permis de construction obligatoire

Vous désirez faire des rénovations pendant le confinement ? Le permis de construction demeure obligatoire. Pour en savoir plus, consultez la page Urbanisme de notre site Web : <http://www.st-elie-de-caxton.ca/services-aux-citoyens/urbanisme>.

Vous avez des questions ? L'inspectrice en bâtiment et environnement de la municipalité, madame Sandra Jérôme, pourra vous éclairer : 819 221-2839 poste 2945 ou urbanisme@st-elie-de-caxton.ca. Si vous utilisez le service téléphonique, laissez votre message. Un retour d'appel sera rapidement effectué. Merci de votre collaboration.

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Banque alimentaire offerte à la population caxtonienne

Une aide alimentaire d'urgence s'est récemment mise en place. Pour recevoir ce service, nous vous invitons à communiquer avec **La Maison de l'Abondance** au 819 265-4149, les mardi et mercredi, entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h. La livraison à domicile sera effectuée gratuitement par le Transport collectif de la MRC de Maskinongé le jeudi de chaque semaine entre 10 h 30 et 14 h 30. Si vous disposez d'un congélateur et/ou d'un réfrigérateur usager, mais fonctionnel, nous sollicitons ce type de dons pour aider à soutenir la demande grandissante en cette période exceptionnelle. Vous pouvez me rejoindre au 819 221-5678 ou par courriel buissonf@cgocable.ca.

Francine Buisson, conseillère municipale RQFA

Montagne du calvaire

En cette période de pandémie, les déplacements sur la montagne du calvaire sont encore permis. Cependant, il est obligatoire de respecter les mesures de distanciation de 2 mètres et aucun attroupement ne sera toléré. Il est aussi important de rappeler qu'il est interdit en tout temps de faire des feux et/ou de consommer de l'alcool. La circulation y est interdite **à partir de 18 h**. Notre montagne est un lieu unique et fragile. C'est à chacun de nous de le préserver.

Charline Plante, conseillère municipale

Conférences horticoles printemps 2020

Nous désirons vous aviser que, pour l'instant, nous reportons les conférences horticoles prévues les 25 avril, 2 mai et 9 mai au 9, 16 et 23 mai prochains. Ces conférences se tiennent le samedi à 9 h, au Garage de la culture. Selon les décisions du gouvernement du Québec, nous pourrions vous confirmer plus tard la tenue de ces conférences horticoles. Bon printemps malgré tout !

Lucie Hamelin, conseillère municipale